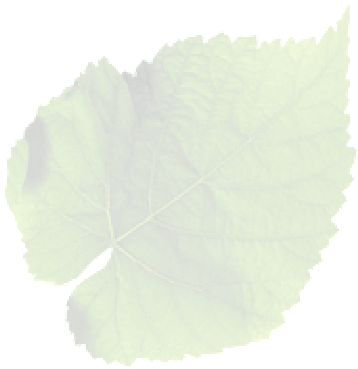




Plan d'action 2003-2004



Québec 

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 1. LE CONTEXTE | 3 |
| 2. LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2003-2004..... | 6 |
| 3. LE TABLEAU SYNTHÈSE..... | 11 |
| 4. LE BUDGET 2003-2004..... | 15 |

Plan d'action 2003-2004

1. LE CONTEXTE

1.1 L'environnement de la recherche au Québec : les événements récents

- ♦ En avril 2003, un nouveau gouvernement a été élu au Québec. Il a clairement établi ses priorités d'action : santé, savoir, prospérité, sécurité (voir le discours prononcé par M. Jean Charest à l'occasion de l'inauguration de la 37^e législature).
- ♦ La mission Recherche, Science et Technologie a été rattachée au ministère du Développement économique et régional.
- ♦ Le Ministre, M. Michel Audet, n'a pas remis en question les finalités de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* et de ses principales orientations. Le 20 juin 2003, au cours d'une rencontre avec les pdg des trois Fonds de recherche, il a réaffirmé l'importance qu'il accorde à cette mission et en particulier à toute la question de la relève scientifique.
- ♦ Il a également rappelé la volonté clairement affirmée du gouvernement de rationaliser et de moderniser l'intervention publique, particulièrement dans le secteur de l'aide à l'entreprise.
- ♦ Conformément au budget du Québec présenté le 12 juin 2003, l'enveloppe des Fonds de recherche québécois a subi une réduction budgétaire de 6,85 % dès 2003-2004. Plusieurs autres programmes de recherche et d'innovation ont également connu des compressions budgétaires, tels que le programme des Centres de liaison et transfert, ainsi que les crédits d'impôt à la recherche et au développement pour les entreprises.
- ♦ Dans une lettre datée du 17 juillet 2003, le Ministre demandait au Fonds Nature et Technologies de présenter, en septembre 2003, un plan d'action pour l'année 2003-2004 et d'y inclure des budgets révisés; il demandait en outre au Fonds de produire, au début de l'année financière 2004-2005, une version 2005-2008 du *Plan triennal*.

1.2 L'environnement de la recherche au Canada : les événements récents

- ♦ La stratégie canadienne pour l'innovation a été lancée en février 2002. L'objectif très ambitieux de cette stratégie est de positionner le Canada parmi les cinq meilleurs pays au monde pour ce qui est de la performance globale en recherche et développement (R.-D.).
- ♦ Le budget de février 2003 accorde des sommes importantes à la recherche; en particulier, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a vu son budget annuel augmenter de 55 millions de dollars. Le gouvernement a également créé un programme de bourses d'études supérieures qui permettra d'ici trois ans d'offrir 2 000 bourses de maîtrise et 2 000 bourses de doctorat chaque année. C'est 30 % de ces bourses qui seront accordées dans le secteur des sciences naturelles et du génie (SNG). La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'est vu allouer des sommes additionnelles de 500 millions de dollars pour les équipements de recherche de pointe des centres hospitaliers. Enfin, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied un programme récurrent de 225 millions de dollars par an pour soutenir les coûts indirects de la recherche universitaire découlant des subventions attribuées par les organismes de financement fédéraux.

- ♦ À l'instar du Québec, d'autres provinces ont développé des initiatives pour accroître la recherche et l'innovation en sciences naturelles et en génie. Par exemple, le gouvernement albertain a créé en 2000 le *Alberta Ingenuity Fund*, une fondation dotée de 500 millions de dollars. Le gouvernement ontarien dispose quant à lui de deux outils majeurs : le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement (750 millions de dollars sur 10 ans) et les Centres d'excellence ontariens (investissement public annuel de 35 millions de dollars). Le Fonds Nature et Technologies a analysé ces expériences et des alliances sont envisagées.

1.3 La position du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

- ♦ Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies a été créé en juin 2001, succédant au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Il a pour mission de promouvoir la recherche, la formation et la diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie, et d'établir à cet effet tous les partenariats nécessaires avec les universités, les collèges, l'industrie, les organismes publics.
- ♦ Dans les faits, il exerce déjà un rôle crucial et irremplaçable dans le développement du système de recherche du Québec. En premier lieu, il est un intervenant majeur du soutien à la relève en main d'œuvre hautement qualifiée et à la relève scientifique dans les universités. Il y consacre directement ou indirectement près des deux tiers de son budget.
- ♦ En deuxième lieu, il est le seul acteur qui soutienne financièrement – en partenariat avec les universités, les entreprises et différents ministères – l'émergence et le développement de l'infrastructure de recherche québécoise en sciences naturelles et en génie, de même que le regroupement de masses critiques de chercheurs autour de pôles d'excellence. Il ne faut pas oublier qu'ici, la recherche publique est essentiellement universitaire, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays qui disposent d'une bonne infrastructure de Centres de recherche gouvernementaux. C'est la mise en place de cette infrastructure qui permet aux chercheurs du Québec d'aller chercher une part importante des subventions du gouvernement fédéral, et de jouer un rôle de leader dans plusieurs réseaux de Centres d'excellence du Canada (par exemple, l'ArcticNet). Le Fonds Nature et Technologies apporte essentiellement un soutien financier à l'infrastructure humaine de ces regroupements et permet ainsi de développer et de stabiliser le personnel professionnel et technique de recherche nécessaire à leur fonctionnement. Ce rôle est semblable à celui joué par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), mais un peu plus complexe, puisque le secteur des sciences naturelles et du génie ne dispose pas d'un réseau reconnu et physiquement organisé comme les centres hospitaliers universitaires.
- ♦ En troisième lieu, il investit avec d'autres partenaires dans des programmes de recherche stratégiques pour le Québec. Il exerce à cet égard un rôle de mailleur très reconnu et apprécié des différents partenaires publics et privés, tant sur le plan du financement que sur celui des expertises de recherche, et favorise ainsi le transfert de connaissances et de compétences nécessaires au développement de ces secteurs (par exemple dans le secteur agroalimentaire).
- ♦ Le Fonds Nature et Technologies vise donc systématiquement un très grand effet multiplicateur de son investissement (effet de levier) et une très forte complémentarité, voire le meilleur tremplin possible pour nos chercheurs, par rapport aux initiatives fédérales. Ces efforts leur permettent aujourd'hui d'obtenir une proportion importante des sommes allouées par les programmes fédéraux (24 % pour les programmes du CRSNG, 30 % pour les programmes de réseaux de Centres d'excellence, 25 % pour les programmes de la FCI).
- ♦ Le Fonds Nature et Technologies est également un investisseur stratégique, car il cible ses actions de façon à procurer au Québec les retombées les plus élevées possible, compte tenu des enjeux actuels du système de recherche et d'innovation, et des initiatives en place

au niveau du gouvernement fédéral. Il développe à cet effet de nombreux partenariats dans des domaines clés pour le Québec (par exemple dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'environnement, de l'aérospatiale, de la foresterie, des sciences et technologies de la mer, de l'aluminium, de la bio-informatique, des nanotechnologies, etc.).

- ♦ Dans ce contexte, la réduction budgétaire de 6,85 % que le Fonds vient de subir dans ses programmes de transfert compromet déjà sa capacité à assumer les trois pôles cruciaux de sa mission. Cela est d'autant plus vrai que pour des raisons historiques, le budget du Fonds Nature et Technologies est le plus petit des budgets des trois Fonds. À titre d'exemple, les sommes investies par le Fonds Nature et Technologies représentent moins de 20 % des sommes du CRSNG qui vont aux chercheurs québécois, alors que la contribution du Fonds de la recherche en santé du Québec est d'environ 50 % de celle des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).
- ♦ Dans le cadre d'un exercice majeur de planification stratégique réalisé en 2001-2002, le Fonds Nature et Technologies a analysé les grandes tendances et les meilleures pratiques au plan international pour la recherche, la formation et l'innovation en sciences naturelles et en génie (SNG). Il a créé des chantiers avec de nombreux partenaires privés et publics pour explorer les pistes d'action les plus prometteuses. Il dispose aujourd'hui d'outils significatifs pour innover dans ses moyens d'action, créer de nouvelles alliances avec l'industrie, l'université, les organismes gouvernementaux, ainsi que les autres organismes de financement et de transfert.
- ♦ Selon le diagnostic qu'il a posé et qu'il a validé auprès de ses partenaires, les enjeux en recherche et en innovation en SNG restent considérables au Québec :
 - La relève en personnel hautement qualifié reste une préoccupation constante et est loin d'être assurée dans un bon nombre de domaines en sciences naturelles et en génie, tant sur le plan de la quantité que sur celui des compétences;
 - La relève scientifique dans les universités exigera le remplacement d'ici sept ans de près du tiers du corps professoral, dans un contexte de compétition sans précédent à l'échelle nord-américaine pour le recrutement;
 - À l'échelle mondiale, la nouvelle organisation de la recherche requiert à la fois la création de pôles d'excellence regroupant les meilleurs chercheurs, ainsi qu'un environnement de recherche de plus en plus coûteux (installations, équipements, chercheurs à plein temps et autres ressources humaines qualifiées); le choix de priorités d'investissement en recherche et le développement de nouvelles alliances sont devenus une nécessité incontournable;
 - Enfin, en dépit des progrès accomplis, la capacité de R.-D. et d'innovation des entreprises québécoises reste inférieure à celle de l'Ontario, de la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et bien inférieure à celle des pays du G7, particulièrement dans le secteur manufacturier. Les systèmes régionaux de recherche et d'innovation demeurent très fragiles.
- ♦ Le Fonds occupe une position privilégiée sur l'échiquier québécois. Il accompagne le gouvernement dans sa démarche de modernisation et l'aide à améliorer son efficacité dans ses actions en faveur de la recherche et de l'innovation dans le secteur des SNG; il vise à ce que le Québec devienne un modèle de compétitivité en ce qui concerne la réalisation de la recherche, son financement, ou son transfert. À cet effet, il devra agir encore davantage de façon stratégique, proactive, et concertée.
- ♦ Enfin, le Fonds Nature et Technologies doit mieux faire connaître son rôle et ses orientations spécifiques tant auprès de la communauté scientifique que de l'industrie ou du secteur gouvernemental. Il doit également beaucoup mieux mettre en valeur la portée des réalisations des chercheurs et des étudiants œuvrant dans le domaine des sciences naturelles et du génie, en particulier ceux qu'il contribue à financer. Cette action de

communication devrait de plus avoir un impact favorable sur la relève en incitant les jeunes à poursuivre des études en SNG.

- ♦ Ce plan d'action 2003-2004 traduit ce positionnement et établit les priorités du Fonds, dans le respect des enveloppes budgétaires attribuées.

2. LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2003-2004

Pour l'année 2003-2004, la planification budgétaire du Fonds permet de maintenir, en dépit des compressions budgétaires, les engagements pris vis-à-vis des chercheurs et des partenaires en 2002-2003. Cependant, les projections budgétaires laissent entrevoir une situation très difficile pour 2004-2005, si ces compressions sont maintenues. Aussi le conseil d'administration a-t-il pris les décisions suivantes :

- ♦ Privilégier la relève, compte tenu de l'importance des enjeux;
- ♦ Gérer de façon très conservatrice les investissements dans les autres pôles essentiels de notre mission.

Les cinq principales cibles de notre plan d'action 2003-2004 sont donc les suivantes :

2.1 Renforcer, innover et mieux cibler notre action en faveur de la relève

2.1.1 Faciliter le développement d'un personnel hautement qualifié en nombre suffisant et avec les compétences requises

La relève en personnel hautement qualifié est la première priorité, voire le cheval de bataille du Fonds Nature et Technologies.

Même si les fonds fédéraux ont augmenté (nouveau programme de Bourses d'études supérieures), les besoins en soutien financier des étudiants québécois en SNG restent très importants et demeurent insatisfaits dans une large proportion. En effet, compte tenu de la répartition sectorielle et du taux de succès anticipé des étudiants québécois, on peut compter sur une disponibilité supplémentaire de 120 bourses fédérales à la maîtrise et 120 au doctorat d'ici trois ans. En supposant que les clientèles n'augmentent pas, ce nouveau programme du fédéral porterait de 17,3 % à 24,5 % la proportion d'étudiants bénéficiaires d'une bourse fédérale ou provinciale aux cycles supérieurs en SNG, ce qui reste insuffisant si l'on veut attirer les meilleurs éléments dans ce secteur. De plus, compte tenu des réductions budgétaires, le soutien financier indirect du Fonds aux étudiants par l'entremise du programme de Projets de recherche en équipe diminuera de façon significative (voir le point 2.2).

Enfin, les membres du chantier Relève ont analysé les meilleures pratiques et les programmes qui existent au Canada et ailleurs dans le monde, pour ce qui est des trois dimensions du problème (les vocations, la formation, les carrières), et proposé des pistes d'action qui seront explorées.

Les actions spécifiques suivantes seront réalisées en 2003-2004 :

- ♦ **Développer à l'automne 2003 un plan d'action global en faveur d'initiatives innovatrices et à forte valeur ajoutée à partir des recommandations du chantier Relève, qui :**
 - Intègre les trois dimensions de vocations, formation et carrières;
 - Propose de nouvelles formes de partenariat financier avec des organisations publiques ou des entreprises.

- **Renforcer la contribution du programme de Bourses d'excellence à cet objectif :**
 - Maintenir notre soutien global à 660 étudiants à la maîtrise et au doctorat, dont 202 nouveaux boursiers en 2003-2004.
 - Revoir et équilibrer les taux de succès à la maîtrise et au doctorat, compte tenu des programmes fédéraux.
 - Évaluer, ajuster le programme de bourses en milieu de pratique, et trouver des partenaires financiers pour le relancer.
 - Soutenir de façon *ad hoc* des initiatives de formation de chercheurs dans des domaines où les besoins sont en forte croissance (par exemple le partenariat dans le Consortium en bio-informatique).
 - Renforcer le suivi de la qualité de l'encadrement des étudiants en formation (programme de Bourses, programme de Regroupements stratégiques).
 - Instaurer différentes mesures favorisant la conciliation études-famille.
 - Implanter le suivi de nos boursiers.

2.1.2 Faciliter la relève scientifique dans les universités et le démarrage de la carrière des nouveaux chercheurs

Au cours des sept prochaines années, le renouvellement du corps professoral des universités s'effectuera à un rythme très élevé en raison de départs massifs à la retraite. On estime à 30 000 candidats les besoins totaux des universités canadiennes d'ici 2011, le Québec comptant pour environ le cinquième de ces besoins. Le recrutement de très bons candidats est une tâche de plus en plus ardue.

L'action du Fonds vise à donner un avantage comparatif aux universités du Québec, dans le recrutement de ces nouveaux chercheurs et le démarrage de leur carrière en recherche. Elle veut également assurer aux stagiaires postdoctoraux susceptibles de contribuer à cette relève scientifique la meilleure intégration possible dans nos Centres de recherche. Pour ce faire, le Fonds entend :

- ♦ **Améliorer le soutien aux boursiers postdoctoraux**
 - Maintenir notre soutien à 58 boursiers postdoctoraux dont 15 nouveaux en 2003-2004.
 - Donner suite à l'étude sur la situation des chercheurs postdoctoraux réalisée par les trois Fonds et proposer au conseil d'administration des pistes pour améliorer le soutien que nous leur apportons.

- ♦ **Faciliter le démarrage de la carrière des nouveaux chercheurs**

- Maintenir le soutien financier au démarrage de la carrière de 179 chercheurs dont 74 nouveaux en 2003-2004.
- Faciliter l'admissibilité des chercheurs ayant une expérience industrielle.

2.2 Ajuster et mieux cibler notre action pour soutenir l'émergence de nouveaux courants de recherche en équipe

La plupart des nouveaux courants de recherche se situent aujourd'hui à l'interface des disciplines et des expertises, et les frontières traditionnelles entre les champs sont abolies (pensons par exemple aux secteurs de la bio-informatique ou des nanotechnologies). Le programme de Projets de recherche en équipe vise justement le regroupement de chercheurs d'expertises et de disciplines différentes, nécessaire à la réalisation de projets novateurs dans ces courants de recherche originaux. Cette approche est complémentaire à celle du CRSNG qui reste encore essentiellement disciplinaire. Cependant, les sommes disponibles dans ce programme sont nettement insuffisantes pour espérer apporter un soutien réel à la recherche émergente et très innovatrice dans un nombre important d'équipes. Le conseil d'administration a décidé de mieux cibler son action pour cette orientation ; c'est pourquoi il propose de :

- ♦ Maintenir notre soutien à 174 projets de recherche en équipe dont 58 nouveaux en 2003-2004.
- ♦ Reporter le concours de l'automne 2003 au printemps 2004, étant donné l'incertitude financière et le manque à gagner projeté de 3,4 millions en 2004-2005. Il s'agit là d'une décision très difficile, et lourde de conséquences, pour un programme qui joue un rôle crucial dans l'émergence des nouvelles forces en recherche au Québec et qui touche directement le soutien financier à la relève en personnel hautement qualifié.
- ♦ Mandater un chantier de réflexion visant à mieux cibler le programme Projets de recherche en équipe et à ajuster le soutien du Fonds à l'émergence de pôles d'excellence en recherche.

2.3 Consolider l'infrastructure de Centres d'excellence du Fonds dans les domaines clés en SNG

Ce programme du Fonds vise à rassembler les meilleurs chercheurs dans des domaines ou des techniques de pointe, et renforcer ainsi des pôles d'excellence en recherche ayant des retombées potentielles importantes pour le Québec. Il s'agit là d'un moyen unique pour développer la mise en réseau des chercheurs des différentes universités et les alliances avec les partenaires industriels et institutionnels. Ce programme finance essentiellement l'infrastructure humaine de ces groupes.

Les Regroupements stratégiques permettent également de consolider et de rentabiliser les investissements considérables du Québec et de la FCI dans les équipements et installations scientifiques de pointe. Ils appuient en outre plusieurs initiatives québécoises en recherche et en innovation, telles que le développement de l'optique-photonique, l'océanographie et les technologies de la mer, les nanotechnologies, les changements climatiques, la transformation de l'aluminium, l'innovation en aérospatiale, la recherche nordique, etc.

Les actions spécifiques pour 2003-2004 sont les suivantes :

- ♦ Maintenir notre soutien aux 25 regroupements stratégiques reconnus par le Fonds, dont les neuf nouveaux acceptés en avril 2003, qui couvrent les domaines suivants : matériaux de pointe; transports; aluminium; environnement aquatique; innovation en aérospatiale;

mathématiques; géochimie et géodynamique; lutte contre les parasites; analyse des décisions.

- ♦ Viser le financement en 2004-2005 de cinq regroupements additionnels (troisième et dernier concours pour l'instant à l'automne 2003), afin de compléter un premier niveau de couverture des grands domaines prioritaires pour le Québec.
- ♦ Implanter les mécanismes de suivi et d'évaluation.
- ♦ Améliorer les outils de planification, en partenariat avec les milieux scientifiques et le ministère du Développement économique et régional (MDER).
- ♦ Favoriser la coopération scientifique internationale : suivi de la mission en Belgique (maillage de Centres d'excellence) et exploration des possibilités de coopération avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) (France, technologies de l'information).

2.4 Accentuer et cibler notre effort en faveur de la valorisation, du transfert et de l'innovation, en bâtissant les partenariats nécessaires à leur plein succès

Le troisième pilier de l'action du Fonds est celui qui vise à mieux articuler la recherche, la formation et l'innovation, en favorisant les interactions durables entre milieux de recherche et utilisateurs de connaissances, dans des secteurs prioritaires pour le Québec.

Le vecteur traditionnel de cette action est le programme Actions concertées (programme de recherche orientée en partenariat). Cependant, les travaux du chantier sur les Réseaux stratégiques pour l'innovation ont permis d'analyser plusieurs modèles canadiens et internationaux plus adaptés à la culture, aux besoins et aux pratiques des entreprises que le programme actuel d'actions concertées. Ces réseaux visent la construction des interfaces entre les milieux de recherche et l'industrie, et en particulier les PME, et le développement de programmes de recherche précompétitive et appliquée à partir des besoins de l'industrie, intégrant les acteurs du transfert technologique et notamment les Centres collégiaux de transfert des technologies (CCTT). Près d'une cinquantaine de partenaires ont été consultés sur les propositions du chantier.

Les actions spécifiques pour 2003-2004 sont les suivantes :

- ♦ **Plan d'action sur la propriété intellectuelle**
 - Participer au suivi de l'implantation du Plan d'action sur la propriété intellectuelle (PI) en milieu universitaire, et à la promotion et à la diffusion des bonnes pratiques.
 - Collaborer avec Valorisation-Recherche Québec (VRQ) à la réalisation d'une étude sur les meilleures pratiques internationales relatives à la gestion de la PI dans le cas de projets de recherche coopérative université-industrie.
- ♦ **Recherche orientée en partenariat (les Actions concertées)**
 - Maintenir l'intégralité de nos engagements vis à vis de nos partenaires, en particulier pour les sept programmes ou concours lancés en 2002-2003 (aliments fonctionnels et produits nutraceutiques; production et transformation laitières; aménagement et environnement forestier; forêt boréale au Saguenay; sécurité routière), ainsi qu'au début de 2003-2004 (sciences et technologies de la mer; environnement rural).
 - Présenter à l'automne 2003 un plan d'action priorisant les prochains développements selon les modèles et les partenariats appropriés, et visant l'augmentation de l'effet de levier de notre investissement.

- ♦ **Autres initiatives prioritaires**

- Proposer au MDER un outil de soutien à la concertation et au leadership en innovation sectorielle, à partir des travaux du chantier sur les Réseaux stratégiques pour l'innovation (plan d'affaires).
- Développer une stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine des technologies de la santé, en collaboration avec le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et VRQ (plan d'affaires).
- Participer au développement d'une stratégie québécoise de recherche et d'innovation dans le domaine des nanotechnologies, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et privés, et en particulier avec le réseau NanoQuébec (plan d'affaires).

2.5 Améliorer l'image et l'efficience de l'organisation

- ♦ Mettre en œuvre un plan dynamique de communication, qui appuie ce plan d'action
- ♦ Assurer la qualité de la gestion de nos mandats spéciaux

Il s'agit principalement des mandats suivants :

- Gestion du programme de Bourses pour les trois Fonds de recherche;
- Évaluation de tous les projets québécois soumis au concours 2003 de la FCI.
- ♦ Développer nos mécanismes de veille et d'écoute
- ♦ Améliorer les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation de notre performance
- ♦ Améliorer la qualité du suivi financier
- ♦ Implanter le CV commun canadien
- ♦ Maintenir la qualité de prestation de nos services électroniques (chercheurs, étudiants, partenaires)

2.6 Préparer le Plan triennal 2005-2008

Conformément à la demande du Ministre, M. Michel Audet, le *Plan triennal 2005-2008* sera préparé pour le début de l'année financière 2004-2005.

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies – PLAN D'ACTION 2003-2004

3. LE TABLEAU SYNTHÈSE

Cible 1. Renforcer, innover et mieux cibler notre action en faveur de la relève

| Objectifs | Moyens d'action | Indicateurs de résultats |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">♦ Faciliter le développement d'un personnel hautement qualifié en nombre suffisant et avec les compétences requises | <ul style="list-style-type: none">♦ Développer un plan d'action global en faveur d'initiatives innovatrices à forte valeur ajoutée pour la relève | <ul style="list-style-type: none">♦ Dépôt du plan d'action au conseil d'administration pour l'automne 2003 |
| <ul style="list-style-type: none">♦ Renforcer la contribution du programme de Bourses d'excellence | | <ul style="list-style-type: none">♦ Nombre de bourses de maîtrise et de doctorat, taux de réussite, taux d'octrois, taux de couverture des étudiants du Québec en SNG par le Fonds et le CRSNG |
| | | <p>Nombre de mesures adoptées et degré de réalisation des propositions de ces mesures (Relance du programme de bourses en milieu de pratique, soutien aux initiatives de formation, suivi des boursiers, conciliation études et famille)</p> |
| <ul style="list-style-type: none">♦ Faciliter la relève dans les universités et le démarrage de la carrière des nouveaux chercheurs | <ul style="list-style-type: none">♦ Améliorer notre soutien aux boursiers postdoctoraux | <ul style="list-style-type: none">♦ Nombre de boursiers postdoctoraux, taux de réussite, taux de couverture Suivi de l'étude réalisée conjointement par les trois Fonds du Québec sur la situation des stagiaires postdoctoraux |
| <ul style="list-style-type: none">♦ Faciliter le démarrage de la carrière des nouveaux chercheurs | | <ul style="list-style-type: none">♦ Nombre de nouveaux chercheurs financés, taux de réussite par domaine et selon le sexe, nombre de mesures adoptées facilitant l'admissibilité des chercheurs industriels, proportion de chercheurs ayant une expérience en industrie |

Cible 2. L'émergence de nouveaux courants de recherche en équipe

| Objectif | Moyens d'action | Indicateurs de résultats |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ♦ Ajuster et mieux cibler notre action pour soutenir l'émergence de nouveaux courants de recherche en équipe | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Maintenir le soutien de 174 projets de recherche en équipe dont 63 nouveaux | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Nombre de projets financés, taux d'octroi par domaine |
| | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Reporter le concours de l'automne 2003 au printemps 2004 | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Mandater un chantier de réflexion sur les orientations du programme | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Dépôt du rapport du chantier en décembre 2003 |

Cible 3. L'infrastructure de Centres d'excellence du FQRNT dans les domaines clés en sciences naturelles et en génie

| Objectifs | Moyens d'action | Indicateurs de résultats |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ♦ Consolider notre soutien pour atteindre un premier niveau de couverture des grands domaines prioritaires pour le Québec | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Soutenir les 25 regroupements stratégiques dont les 9 nouveaux regroupements stratégiques reconnus en avril 2003 | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Nombre de regroupements stratégiques, de chercheurs, d'étudiants encadrés, de collaborations internationales |
| | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Financer cinq nouveaux regroupements | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Secteurs couverts par les regroupements |
| <ul style="list-style-type: none"> ♦ Implanter les mécanismes de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Mettre en place le registre des regroupements à l'hiver 2004 | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Rapport de suivi et d'évaluation, premiers résultats des indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> ♦ Améliorer nos outils de planification, en concertation avec les milieux scientifiques et le MDER | <ul style="list-style-type: none"> ♦ À développer dans le cadre du projet Carte de compétences du Québec du MDER | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Étapes réalisées |
| <ul style="list-style-type: none"> ♦ Favoriser la coopération scientifique internationale | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Effectuer le suivi de la mission en Belgique et explorer les possibilités de coopération avec l'INRIA (France, technologies de l'information) | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Étapes réalisées |

Cible 4. Accentuer et cibler notre effort en faveur de la valorisation, du transfert et de l'innovation en bâtissant les partenariats nécessaires à leur plein succès

| Objectifs | Moyens d'action | Indicateurs de résultats |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appuyer la mise en œuvre du plan d'action sur la propriété intellectuelle (PI) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Participer au suivi de l'implantation du plan d'action sur la PI | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre et nature des actions entreprises dans le cadre du suivi du plan d'action sur la PI |
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prioriser le développement de la recherche orientée en partenariat (Actions concertées) en augmentant l'effet de levier | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réaliser une étude en collaboration avec VRQ sur les meilleures pratiques internationales relatives à la PI en recherche coopérative université-industrie ◆ Maintenir l'intégralité de nos engagements envers les partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Degré de réalisation de l'étude |
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer d'autres initiatives prioritaires avec les partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaborer un plan d'action ◆ Proposer au MDER un outil de soutien à la concertation et au leadership en innovation sectorielle | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de programmes, partenaires, régions représentées et secteurs couverts, montants investis, effet de levier, chercheurs et étudiants concernés ◆ Dépôt du plan d'action à l'automne 2003 |
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer conjointement une stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine des technologies de la santé | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Participer au développement d'une stratégie québécoise de recherche et d'innovation dans le domaine des nanotechnologies | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaboration d'un plan d'affaires suite aux travaux du chantier sur les Réseaux stratégiques pour l'innovation ◆ Plan d'affaires en partenariat avec le FRSQ et VRQ |

Cible 5. Améliorer l'image et l'efficacité de l'organisation

| Objectifs | Moyens d'action | Indicateurs de résultats |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Améliorer la qualité des services et l'efficacité de l'organisation | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en œuvre un plan dynamique de communication ◆ Assurer la qualité de la gestion de nos mandats spéciaux ◆ Développer nos mécanismes de veille ◆ Améliorer les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation de notre performance ◆ Améliorer les mécanismes de suivis financier et administratif ◆ Implanter le CV canadien ◆ Maintenir la qualité de prestation de nos services électroniques | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approbation du plan de communication au cours de la réunion du conseil d'administration en octobre 2003 ◆ Gestion des programmes de Bourses pour les trois Fonds de recherche Évaluation de tous les projets québécois soumis au concours 2003 de la FCI ◆ Informations récurrentes sur les grands programmes, interventions, tendances en SNG à l'échelle canadienne et internationale ◆ Processus et indicateurs de suivi et d'évaluation mis en place ◆ Tableaux de bord ◆ Entrée des trois Fonds du Québec à l'été 2003 ◆ Taux de satisfaction de la clientèle, degré d'accessibilité aux services administratifs et informatiques, maintien de la sécurité informatique, nombre d'appels et délai de traitement des demandes d'information |

4. LE BUDGET 2003-2004

Les ressources financières :

| Revenus provenant du gouvernement | 2003-2004 | | |
|---|-------------------|------------------|-------------------|
| | Récurrent | Non récurrent | Total |
| Subventions | | | |
| Subventions gouvernementales ⁽¹⁾ | 24 213 445 | | 24 213 445 |
| Autres revenus ⁽²⁾ | 2 170 000 | | 2 170 000 |
| Subvention reportée ⁽³⁾ | | 7 506 722 | 7 506 722 |
| Total partiel | 26 383 445 | 7 506 722 | 33 890 167 |
| Bourses | | | |
| Subventions gouvernementales ⁽⁴⁾ | 9 123 755 | | 9 123 755 |
| Autres revenus ⁽⁵⁾ | | 175 000 | 175 000 |
| Subvention reportée ⁽⁶⁾ | | 500 000 | 500 000 |
| Total partiel | 9 123 755 | 675 000 | 9 798 755 |
| Fonctionnement | | | |
| Subventions gouvernementales ⁽⁷⁾ | 2 175 900 | | 2 175 900 |
| Autres revenus ⁽⁸⁾ | | 1 281 024 | 1 281 024 |
| Excédent cumulé au 31/03/03 ⁽⁹⁾ | | 258 942 | 258 942 |
| Total partiel | 2 175 900 | 1 539 966 | 3 715 866 |
| Total | 37 683 100 | 9 721 688 | 47 404 788 |

- (1) De la subvention gouvernementale inscrite au Livre des crédits, un montant de 24 213 445 \$ est consacré aux subventions.
- (2) Les autres revenus totalisant 2 170 000 \$ proviennent du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) (Plan quinquennal d'investissements universitaires).
- (3) Le Fonds Nature et Technologies planifie rigoureusement ses dépenses sur un horizon de trois ans afin d'accompagner le développement de deux programmes tout en respectant les engagements des années subséquentes. Il s'agit de deux programmes à caractère stratégique : les Regroupements stratégiques et les Actions concertées.
- (4) De la subvention gouvernementale inscrite au Livre des crédits, un montant de 9 123 755 \$ est consacré aux bourses.
- (5) En 2003-2004, des crédits additionnels de 175 000 \$ sont prévus pour les bourses complémentaires (décret 189-2002).
- (6) Suite à la création du nouveau Fonds, un certain nombre d'ajustements ont été apportés aux conditions d'admissibilité des programmes de bourses. Dans le cadre de la planification budgétaire triennale, les sommes nécessaires ont été prévues pour faire face graduellement au cours des prochains exercices à l'augmentation de la demande résultant de ces ajustements.
- (7) La subvention gouvernementale de base inscrite au Livre des crédits à titre de subvention à la gestion est de 2 175 900 \$.

- (8) Des revenus additionnels de l'ordre de 1 281 024 \$ proviennent de la FCI (85 000 \$), de la gestion des bourses du MEQ (50 000 \$), de la gestion des bourses du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et du FRSQ (746 024 \$) et des revenus d'intérêts estimés (400 000 \$).
- (9) Utilisation de l'excédent cumulé au 31 mars 2003.

Aux ressources consenties par le ministère du Développement économique et régional, s'ajoutent les sommes investies par les partenaires financiers du Fonds dans les programmes des Actions concertées. Les protocoles d'entente prévoient qu'un certain pourcentage des contributions, variable selon les actions concertées, soit prélevé pour assurer la gestion de ceux-ci.

Complément :

| Revenus provenant des partenaires | 2003-2004 |
|--|------------------|
| Subventions | |
| Actions concertées – part des partenaires | 2 223 921 |
| Fonctionnement (autres revenus) | |
| Honoraires de gestion – Actions concertées | 512 579 |

Dépenses prévues pour l'exercice 2003-2004

| Budget de transfert | | Répartition 2003-2004 |
|---|--|-----------------------|
| Axes et programmes visés | | |
| Relève | | |
| Bourses | | 9 798 755 |
| Établissement de nouveaux chercheurs (volet individuel) | | 3 151 905 |
| Établissement de nouveaux chercheurs (volet équipe) | | 130 000 |
| Programme stratégique de professeurs-chercheurs (volet salarial) | | 4 325 000 |
| Programme stratégique de professeurs-chercheurs (volet démarrage) | | 585 000 |
| Total partiel | | 17 990 660 |
| Projets novateurs de recherche en équipe | | |
| Programme de projet en équipe | | 10 920 688 |
| Programme conjoint MRST/MEQ/FQRNT (dégagements de chercheurs de collèges) | | 280 000 |
| Total partiel | | 11 200 688 |

| Budget de transfert Axes et programmes visés | Répartition 2003-2004 |
|---|-----------------------|
| Infrastructure de Centres d'excellence en recherche | |
| Programme Regroupements stratégiques | 10 521 000 |
| Centres de recherche | 1 753 500 |
| Total partiel | 12 274 500 |
| Réseaux stratégiques pour l'innovation | |
| Programme Actions concertées (excluant la part des partenaires) | 2 255 871 |
| Total partiel | 2 255 871 |
| Autres programmes | |
| Projets spéciaux | 200 000 |
| Réseau des trois Fonds | 35 000 |
| Reuves de recherche et de transfert des connaissances | 64 970 |
| Total partiel | 299 970 |

| Budget de transfert Axes et programmes visés | Répartition 2003-2004 |
|---|-----------------------|
| Récupération | (332 767) |
| TOTAL PARTIEL DU BUDGET DE TRANSFERT | 43 688 922 |
| Budget de fonctionnement ⁽¹⁾ | |
| Traitements | 2 434 560 |
| Autres | 1 793 885 |
| Total partiel | 4 228 445 |
| TOTAL | 47 917 367 |

(1) Le budget de fonctionnement est composé de la subvention gouvernementale de base (2 175 900 \$) et de revenus supplémentaires de 1 281 024 \$. À ces sommes s'ajoute un montant de 512 579 \$ provenant des partenaires des Actions concertées pour assurer la gestion de ces programmes. Le déficit prévu pour l'exercice 2003-2004 est donc de 258 942 \$, lequel sera comblé à même l'excédent au 31 mars 2003.

2003.09.18